

vinciales, en donnant au gouvernement fédéral l'autorité d'agir dans ce domaine.

Monsieur l'Orateur, je voudrais dire ici que j'avais moi-même fait une étude et des recherches. J'avais écrit à presque tous les maires du Canada pour demander aux conseillers municipaux si le peuple était favorable aux loteries.

Contrairement à ce que plusieurs pourraient penser, pas une seule province au Canada ne s'est montrée défavorable à l'adoption d'une telle loi.

Dans une province, que je ne veux pas mentionner et qui était la moins favorable au projet de loi, 67 p. 100 des citoyens favorisaient l'établissement de loteries provinciales au Canada.

Dans la province de Québec, le pourcentage était d'au delà de 90 p. 100, alors que dans la province d'Ontario, il dépassait 80 p. 100. La plupart des citoyens de toutes les provinces étaient favorables à une mesure de cette nature.

Donc, nous nous conformons, à mon sens, à la volonté de la population canadienne, qui nous demande de légaliser la loterie.

Je voudrais souligner ceci, puisque le leader du Nouveau parti démocratique s'oppose à la légalisation des loteries. Je l'inviterais à consulter le compte rendu des débats de la Chambre, afin qu'il se rende compte que son propre parti avait déjà préconisé et proposé l'adoption de cette mesure.

Monsieur l'Orateur, la loterie est nécessaire, à mon avis, étant donné le contexte moderne canadien. Tous savent que chaque jour, des millions de billets de loterie sont vendus au Canada. Il s'agit de loteries qui ont été établies partout dans le monde, en Jamaïque, en Irlande, en Angleterre, en Nouvelle-Zélande et dans plusieurs pays, comme le Mexique, etc. Il y a plus de 70 pays, à travers le monde, qui ont établi un système de loterie. Peut-être devrais-je signaler que la Nouvelle-Zélande a établi ce qu'on appelle une loterie «Peewee», qui consiste à aider le gouvernement fédéral à prélever des revenus de façon indirecte.

Dans certains cas, il s'agit vraiment de taxes indirectes, mais tout de même volontaires. La loterie, dans ce pays, a tellement bien fonctionné que le gouvernement a été obligé d'augmenter la valeur des prix et de hausser le prix des billets, parce que le gouvernement accusait un surplus de revenus.

Voilà des faits que les honorables députés pourront facilement vérifier en consultant les statistiques.

A propos de cet amendement au bill omnibus, il reste à savoir si nous allons par cette loi empêcher l'exode de millions de dollars canadiens vers les pays étrangers. On évalue, dans des milieux conservateurs progressistes,

[M. Valade.]

ces capitaux à 300 millions. Ils servent à aider, dans ces pays, des œuvres de bienfaisance, d'assistance sociale ou d'hospitalisation, alors que nous aurions besoin de ces capitaux au Canada.

Je suis étonné d'entendre le député d'Abitibi préconiser l'adoption d'une mesure pour empêcher les citoyens canadiens de bénéficier de certains bienfaits sans l'imposition de nouvelles taxes.

Je regrette que nous ayons tellement retardé l'adoption de cette loi.

Il s'est produit un fait que nous connaissons: le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, a lui-même établi ce qu'il appelle une taxe volontaire et qui est, en somme, une loterie. Tout ceci met en relief l'hypocrisie du gouvernement actuel. A cause de son indécision et de ses retards, il poussait la population à se livrer à cette hypocrisie, étant donné qu'on a établi une loterie, purement et simplement, qu'on a qualifiée de taxe volontaire. Je signale ici le danger de gouverner sans vouloir s'adapter aux besoins et aux conditions de l'heure.

Si nous avions légalisé la loterie depuis longtemps, nous n'aurions pas poussé toute une population à faire de l'hypocrisie ouvertement, et à mépriser la loi. A mon avis, la loterie du maire Drapeau est bel et bien une loterie et, selon l'article 179 du Code criminel, elle est illégale.

Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, car on en a appelé aux tribunaux supérieurs. Étant donné que cette question est *sub judice*, il serait malvenu d'en discuter ici.

Monsieur l'Orateur, certaines personnes, à travers le Canada, ont manifesté, pour cette question, un très grand intérêt.

Une dame, entre autres, qui n'avait pas d'autres obligations, y a laissé toutes ses économies. Elle a passé plusieurs années à obtenir, en faveur de ce projet de loi, des milliers de signatures à travers le pays. Je veux parler de M<sup>me</sup> Mary English, pour qui j'ai beaucoup d'admiration. Elle s'est promenée pendant plusieurs années à travers le Canada pour démontrer les avantages que le peuple canadien pourrait retirer d'une loterie. Elle y a laissé évidemment tout son avoir. Elle a consenti de très grands sacrifices et je profite de l'occasion pour lui rendre hommage, parce que nous constatons que lorsque les citoyens canadiens veulent s'intéresser à la chose publique, ils peuvent réussir à accomplir de grandes choses pour le bien du Canada. J'ai eu connaissance de son travail et c'est pourquoi je dois en parler.

Je n'ai pas à élaborer davantage, monsieur l'Orateur, sur les bienfaits de la loterie et de l'amendement préconisé. Je souhaite que, dès l'adoption de cette loi par le Parlement, les gouvernements provinciaux prennent les